



Electricité et téléphone en sousterrain

Par **yohann67330**, le **24/03/2011** à **10:29**

Bonjour,

Je viens sur ce forum pour trouver de l'aide et la réponse a mes questions. Voici ma situation : j'ai acheté un appartement en 2006 dans un corp de ferme. Je suis relié à l'électricité et au téléphone en aérien. Le reste du corp de ferme a été scindé et vendu. Les nouveau propriétaires sont en train de faire l'assainissement ainsi que la viabilisation. Premièrement j'ai une servitude de passage dans la cours et leurs travaux m'empêche de rentrer et de me stationner sur ma place de parking que puis-je faire? Ensuite en ce qui concerne les raccordements électrique et téléphone on me demande de payer la mise au normes pour passer en sous-terrain électricité et téléphone alors que suis suis déjà relié et que je paie mes abonnements. ai-je le droit de rester en aérien? Je ne vois pas pourquoi je devrais payer quoique ce soit alors que je suis déjà relié.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Yohann DEVENEY